



**Procès-verbal de la 11^e assemblée publique
de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR)
tenue le mercredi 18 décembre 2019 à 19 heures
à la salle publique de l'Hôtel de ville de Trois-Rivières**

Personnes présentes :	M. Luc Tremblay	président
	M. Claude Ferron	administrateur
	M. François Dubois	administrateur et représentant des usagers du transport adapté
	Mme Maryse Bellemare	vice-présidente
	M. Pierre Montreuil	administrateur
	Mme Valérie Renaud-Martin	administratrice
	M. Philippe Lauzon	administrateur et représentant des usagers du transport urbain
Personnes ressources:	M. Guy de Montigny	directeur général et secrétaire corporatif
	Mme Caroline Cinq-Mars	directrice des services administratifs
	M. Gaëtan Leclerc	directeur du service de l'entretien
	M. Charles-Hugo Normand	Conseiller en communication et partenariat
	M. Julien Trépanier	Analyste en transport
	Mme Roxanne Loranger	Coordonnatrice en ressources humaines

1. Mot de bienvenue du président

M. Luc Tremblay, président de la STTR, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre cette 11^e assemblée publique.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

(96-19) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Maryse Bellemare
APPUYÉE DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 20 novembre 2019

(97-19) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Montreuil
APPUYÉ DE : Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée publique du 20 novembre 2019 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique du 20 novembre 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. Comptes à payer

(98-19) IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois
APPUYÉ DE : M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soient adoptés les comptes à payer par chèques numérotés 28239 et de 28250 à 28378 et les paiements directs 494 à 511 le tout couvrant la période du 6 au 27 novembre 2019, pour une somme totale de 944 779.21 \$, à puiser à même le fonds d'opération.

ADOPTÉE

5. Appropriation d'un solde de règlement d'emprunt fermé

(99-19) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Maryse Bellemare
APPUYÉE DE : Mme Valérie Renaud-Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'utiliser le solde de règlement d'emprunt fermé suivant au paiement du capital et des intérêts nets de l'année 2019, à savoir :

# règlement	description	montant à utiliser
130 (2013)	Unité de ventilation, climatisation et chauffage	42 500 \$

ADOPTÉE

6. Adoption du budget 2020

(100-19) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Maryse Bellemare
APPUYÉE DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soit adopté le budget pour l'année 2020, comprenant un niveau de 2 345 350 \$ au transport adapté et de 15 357 450 \$ au transport urbain, pour un total de 17 702 800 \$, excluant l'amortissement fiscal de 3 484 000 \$.

QUE, conformément à l'article 116 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., c. S-30.01), le budget pour l'année 2020 soit transmis à la ville de Trois-Rivières pour adoption.

ADOPTÉE

7. Adoption du plan d'effectifs 2020

(101-19) CONSIDÉRANT les enjeux et les axes du plan stratégique de la STTR :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Renaud-Martin
APPUYÉE DE : Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil d'administration adopte le plan d'effectifs révisé en modifiant les éléments constituant la structure organisationnelle et la classification et description sommaire des tâches de certains postes.

QUE, par conséquent, Mme Valérie Verret, M. Julien Trépanier et M. Francis Delisle soient nommés respectivement aux postes de coordonnateur approvisionnement, coordonnateur en planification et développement et analyste en transport.

ADOPTÉE

8. Calendrier des réunions 2020 du conseil d'administration

(102-19) CONSIDÉRANT l'article 26 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., c. S-30.01) ;

CONSIDÉRANT que le calendrier des réunions du conseil d'administration doit être adopté pour toute l'année :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron
APPUYÉ DE : Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les assemblées publiques du conseil d'administration de la STTR aient lieu à la salle publique de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, les 3^e mercredi de chaque mois, à l'exception des mois de janvier et octobre où elles se tiendront les 4^e mercredi et des mois de juillet et août où il y aura relâche ;

QUE l'heure des assemblées soit fixée à 19h et qu'un avis indiquant les dates et lieux des assemblées du conseil d'administration soit publié dans un journal distribué sur le territoire de la STTR.

ADOPTÉE

9. Signature d'un contrat pour une ressource externe

(103-19) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Renaud-Martin
APPUYÉE DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la STTR autorise Mme Roxanne Loranger, coordonnatrice en ressources humaines, à signer pour et au nom de la STTR, le contrat pour l'embauche temporaire de M. Robert Thompson qui agira à titre de consultant en amélioration des processus opérationnels.

ADOPTÉE

10. Adjudication

a) Panneaux à messages variables

(104-19) CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres no 2019-12-Afficheurs ;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été déposée à l'ouverture de soumission le 13 décembre 2019, à 11h devant témoin :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Maryse Bellemare
APPUYÉE DE : M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le contrat de fournitures d'afficheurs soit octroyé à Solotech inc. pour la somme de 402 297.53 \$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE

b) Abribus

(105-19) CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres no 2019-12-Abribus

CONSIDÉRANT les résultats de l'ouverture de soumissions le 13 décembre 2019, à 10h :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois
APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le contrat de fournitures de 10 abribus soit octroyé à la compagnie Manufacturier Sheltec pour la somme de 128 657.04 \$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE

c) Radios communication

(106-19) CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres no 2019-12-Communication ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'ouverture des soumissions le 12 décembre 2019, à 10h :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Renaud-Martin
APPUYÉE DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le contrat de fournitures de radiocommunication pour autobus soit octroyé au Groupe CLR pour la somme de 66 792,43 \$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE

d) Serveur

(107-19) CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres no 2019-12-Serveur ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'ouverture de soumissions le 12 décembre 2019, à 11h :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron
APPUYÉ DE : Mme Valérie Renaud-Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le contrat de fournitures de matériel pour serveur soit octroyé à la compagnie Androïde pour la somme de 36 145.67 \$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE

11. Affaires diverses

Aucun sujet n'est discuté à ce point de l'ordre du jour.

12. Période de questions

Plusieurs clients font valoir leurs requêtes durant la période de questions.

Les requêtes ont été saisies au fur et à mesure par l'équipe de la STTR.

13. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée aura lieu le mercredi 22 janvier 2020 à 19 h à la salle publique de l'hôtel de ville de Trois-Rivières.

14. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR :

Mme Maryse Bellemare

APPUYÉE DE :

M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 20h08.

ADOPTÉE

M. Luc Tremblay
Président

M. Guy de Montigny,
Secrétaire corporatif